

— L A —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Prières des Quarante-Heures. — V La Sécité de Tempérance. — VI Correspondance romaine. — VII Savants chrétiens. — VIII Une page sur l'art : Eloge de M. Eugène Guillaume, par M. Etienne Lamy, à l'Académie Française. — IX En Autriche : Autour de l'école. — X Apostolat de la prière. — XI Australie. — XII Aux prières.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 11 février

Septuagésime.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 11 février

Office du dim de la Septuagésime, *semi-double privilégié* ; 2e or. des Ss Fondateurs ; 3e *A cunctis* ; préf. de la Trinité. — I vêpres de l'Apparition de N.-D. de Lourdes ; dernier Ev., du dim. et des Ss Fondateurs.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 février

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Valentin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Faustin et de saint-Jovite.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Fulgence (Duram) et de Saint-Samuel.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	5 février	Collège Sainte-Croix, Côte-des-Neiges.
MERCREDI,	7 "	Repentigny.
VENDREDI,	9 "	Notre-Dame-de-Grâces.
DIMANCHE,	11 "	Sainte-Elisabeth, à Montréal.



LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE

1o La Société de Tempérance est établie dans tout le diocèse de Montréal. Saint Jean-Baptiste en est le patron ; et l'archevêque, le président.

2o Cette Société se divise en Sections paroissiales, et le curé est le directeur de la Section de sa paroisse.

3o Chaque Section comprend trois Catégories : celle des enfants, depuis leur première communion jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; celle des jeunes gens, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'au mariage ; et celle des chefs de famille.

4o Aucune contribution n'est exigée des membres.

5o On s'engage à ne jamais faire usage des boissons alcooliques ou distillées, telles que cognac, genièvre, rhum, whisky, etc., excepté dans le cas de maladie ; de ne pas offrir ces boissons dans les visites, les repas, et les réunions de famille ; de rompre absolument avec la funeste habitude de la traite, de n'aller dans les auberges et les buvettes que pour de graves et légitimes raisons.

6o Les membres seront inscrits dans un cahier spécial.

7o Dans chaque famille où la tempérance sera pratiquée comme nous le désirons, la croix de bois noir, la vieille croix de tempérance vénérée par nos pères, sera mise à une place d'honneur.

8o Cette croix sera placée aussi dans les presbytères, les communautés religieuses, l'Université, les séminaires, les collèges, les couvents et les écoles.

av
de
de
1
les
vic
vol
1
lers
que
obse
pren
ples
dans
mun
lers
12
chaq
diffé
qui p
récita
Saint
13
l'hive
parois
 Catég
Saint-
14o
d'exer

(1) L

9o Les parents sont instamment invités à réciter chaque jour, avec leurs enfants, devant cette croix, un *Pater* et un *Ave* suivis de l'invocation : *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous.*

10o Chaque année, le dimanche qui précède la fête de Noël, les Sections paroissiales éliront, sous la direction du curé, un vice-président et six conseillers. Tous seront rééligibles à volonté (1).

11o Une fois chaque mois, le vice-président et les conseillers se réuniront chez le curé, pour s'entretenir de toutes les questions qui intéressent la tempérance : licences d'hôtel, observation des lois, usages dans les familles, précautions à prendre à l'époque des élections, abus à réprimer, beaux exemples à citer. Le compte rendu de cette assemblée sera consigné dans un cahier et les faits importants seront fidèlement communiqués à l'archevêché par le curé, ou par un des conseillers nommé secrétaire à cette fin.

12o De temps en temps, une fois tous les deux mois, ou chaque mois par exemple, le curé invitera les membres des différentes Catégories à se réunir à l'église, le jour et à l'heure qui paraîtront les plus convenables. Il pourra y avoir alors récitation du chapelet, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

13o Deux fois l'année, c'est-à-dire une fois au cours de l'hiver et une autre fois pendant l'été, il y aura à l'église paroissiale une réunion solennelle des membres de toutes les Catégories avec prédication, chant et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

14o Tous les membres de la Société doivent s'efforcer d'exercer un véritable apostolat. Les parents au sein de leur

(1) La première élection se fera dès l'inauguration de la Société.

famille, les instituteurs dans leurs écoles, les journalistes, les conseillers municipaux, les députés, les orateurs, les médecins, capables de faire des conférences au peuple, seront des aides puissants sur lesquels nous comptons pour cette grande œuvre de moralisation et de patriotisme.

150 L'enseignement antialcoolique se donnera également dans les écoles de filles et dans les couvents. Les jeunes filles et les mères de famille devront être des apôtres zélés de la tempérance qu'elles s'engageront à pratiquer et à faire pratiquer autour d'elles. On profitera des confréries pieuses dont elles font partie pour les enrôler dans la grande Société que nous établissons.

Archevêché de Montréal,
le 22 janvier 1906.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 14 janvier 1906.

RAS de nouvelles sur les affaires de France. C'est une angoisse qui étreint tous les cœurs catholiques, et qui rend ces moments de la vie de l'Eglise de France pénibles plus qu'il ne serait possible de dire.

— Toutefois si le Souverain-Pontife n'a pas encore parlé, si on ne sait ni quand ni comment il parlera, il y a quelques constatations à faire et quelques récits à glaner.

— Une personne considérable, je ne puis la désigner plus clairement n'en ayant pas l'autorisation, a eu une entrevue assez longue avec le Souverain-Pontife, et était qualifiée pour avoir cette entrevue. Le pape lui dit être personnellement pour la résistance à la loi, mais qu'il devait pressentir l'épiscopat, car il lui serait fort difficile de résister sans l'avoir consulté, et de le faire contre cette consultation.

— Mais parlant sur l'ensemble de la loi de séparation, le pape en vint à dire qu'elle était bien plus funeste à l'Eglise que la Constitution

civique du Clergé en 1790 ; que si le mot schisme ne s'y étalait pas en toutes lettres, il jaillissait des principaux articles de la loi. Et alors son interlocuteur reprit, avec une liberté tout apostolique : " Votre prédécesseur Pie VI a répondu à la Constitution civile du Clergé par un *non licet*. Votre Sainteté peut-elle faire autre chose, puisqu'elle reconnaît la nouvelle loi pire que la précédente ? " Et il ajouta : " Vous seul, très Saint-Père, avez le Saint-Esprit ; vous seul avez mission, qualité et autorité pour diriger l'Eglise de France ; et je puis assurer Votre Sainteté que tous vos ordres, tous vos désirs, seront exécutés à la lettre, dussent-ils nous conduire au martyre ".

— Mais il soumettait au Souverain-Pontife une autre considération, encore plus grave. " Tous les gouvernements étrangers, disait-il, ont les yeux fixés sur Votre Sainteté, et ce que vous ferez vis-à-vis de l'Eglise de France sera la règle directrice sur laquelle ils modèleront leurs actes. Si vous laissez faire ce qu'on appelle l'essai loyal de la loi (et nous mourrons de ces essais loyaux qu'on nous impose depuis 25 ans) la Belgique, puis l'Autriche-Hongrie, enfin le Portugal et l'Espagne s'empresseront de faire comme la France. Ils verront en effet qu'il y a possibilité de prendre tous les biens de l'Eglise, sans perdre la bienveillance de Votre Sainteté ; et d'obtenir l'essai loyal d'un nouveau régime, celui de l'Eglise asservie par le gouvernement et dépouillée à son profit ".

— Il était difficile de mieux exposer l'état présent de la situation et les conséquences futures des mesures que prendrait le Saint-Siège, Mais que fera le Souverain-Pontife ? Je suis absolument incapable de répondre. Je ferai seulement à ce sujet deux observations qui semblent à priori contradictoires.

La première, c'est qu'il y a un élément humain qui s'agite autour du Souverain-Pontife. Cet élément humain est tout entier pour, je ne dirai pas la soumission, mais la *combinazione*, qui au fond est absolument la même chose. La seconde, c'est au contraire l'élément surnaturel, l'assistance divine promise au successeur de Pierre, assistance qui doit être d'autant plus immédiate, d'autant plus pressante, que les secours humains font plus défaut. Voilà pourquoi il est impossible de rien préjuger sur l'attitude que prendra le Souverain-Pontife ; tout ce que l'on peut dire, c'est que actuellement deux courants divers s'agitent autour de lui, que le courant humainement le

plus puissant est celui de la soumission à titre d'essai, mais que l'Esprit-Saint domine tout. Malheureusement nous ne connaissons pas les vues de Dieu. Nous savons qu'il veut notre salut tout en ignorant comment il le veut ; aussi, pour conclure, il n'y a qu'à répéter ces paroles. " Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ".

— Dans tout ce que l'on a écrit pour ou contre la séparation, il y a une considération qui a échappé à tous les journalistes, à tous les orateurs. Avant le premier janvier 1906, il y avait en France des biens ecclésiastiques. C'étaient les biens des menses épiscopales, des presbytères et églises appartenant aux fabriques. Si les églises ne leur appartenaient pas, les mobiliers des églises, tableaux, vases sacrés, ornements étaient propriété des fabriques et par conséquent de l'Eglise. A partir du premier janvier 1906, l'Eglise de France a été dépouillée d'un trait de plume de tous ses biens. Elle n'a plus un centimètre carré de terrain, plus un titre de rente, pas un ornement, et, chose incroyable à dire, le ciboire ou le Dieu trois fois saint daigne reposer dans le saint tabernacle, le calice qui renferme son précieux sang, la patène qui reçoit son corps sacré n'appartiennent plus à l'Eglise et par conséquent plus à Notre-Seigneur. Le Sauveur avait dit jadis que le fils de l'homme n'avait pas une pierre où reposer sa tête ; dans l'Eglise de France il n'a pas un corporal, linceuil de sa mort mystique, pas un calice, pas un ciboire. Le tout appartient désormais à des associations cultuelles faites en-dehors de l'Eglise et qui, lorsqu'elles seront dissoutes par le gouvernement, devront passer ces biens à l'Etat. Voilà quelle est présentement la situation de l'Eglise de France. Dans l'étude de ces questions il est manifeste que les évêques se sont laissés guider par ce qu'ils croyaient devoir avant tout sauver les églises et le mobilier des églises, et tous ces biens leur sont enlevés. Si le gouvernement leur en laisse la jouissance pour un temps, c'est uniquement dans le but de mieux en assurer la spoliation totale et sans retour.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a fait la France, qui par la France a fait le Canada, n'a plus en France, un ciboire qui lui appartienne, une patène et un calice où il vienne s'immoler pour nous. Et on appelle cette loi *libérale*, probablement parce qu'elle a spolié Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DON ALESSANDRO

SAVANTS CHRETIENS

TN protestant allemand, le docteur Dennert, a fait un résumé des opinions religieuses de trois cents savants, choisis parmi les plus renommés de ceux qui se sont illustrés, pendant les quatre derniers siècles, dans les sciences naturelles : botanique, physique, astronomie, biologie, physiologie, géologie, anatomie, etc.

L'ouvrage du docteur Dennert vient d'être publié à Berlin. Voici les renseignements intéressants qu'on y trouve.

Pour la première période qu'il étudie, c'est-à-dire du XVe au XVIIe siècle, le docteur Dennert cite 82 savants : sur ce nombre, il compte 79 croyants et, parmi ceux-ci, ce sont les plus célèbres qui sont pratiquants, tels Newton, Huyghens, Leibniz, Kepler, Galilée, Copernic.

Dans la seconde période — le XVIIIe siècle — 55 noms sont cités : 5 incroyants ou indifférents, 11 de croyance non connue, 39 croyants admettant l'existence de Dieu, de l'âme et de la révélation. Nous remarquons parmi les plus illustres : Herschel, Linné, Werner, Børhaave, Bradley.

Troisième période : le XIXe siècle. — Ici le nombre des savants est beaucoup plus considérable. Le docteur Dennert cite 163 savants remarquables ; sur ce nombre, 124 sont croyants, 22 n'ont pas d'opinions philosophiques bien connues, et 12 seulement sont incroyants. Parmi ceux-ci, on compte des matérialistes comme Tyndall, Huxley, Vogt ; des indifférents comme Arago, Goethe, Laplace, Darwin. Quant à ce dernier, que Dennert met au nombre des incroyants, il faut noter qu'il ne s'est jamais prononcé en faveur du matérialisme. Longtemps il a admis l'existence d'une intelligence suprême et toujours il a, du moins, douté. " Le doute

horrible, disait-il, me revient toujours ».

Mais à côté de ces hésitations, que de belles et catégoriques déclarations chrétiennes faites avec fierté par des hommes tels que : Hermite, Pasteur, Haüy, Faraday, J.-B. Dumas, Cauchy, Ampère et tant d'autres.

En somme, sur 300 savants cités par le docteur Denert, il se trouve 242 croyants, spiritualistes convaincus, répudiant carrément le matérialisme, proclamant bien haut l'accord entre la foi et la science.

UNE PAGE SUR L'ART

Eloge de M. Eugène Guillaume

Par M. Etienne Lamy, à l'Académie Française



N entend tous les jours des gens, d'ailleurs cultivés, revendiquer pour les artistes et pour l'art le droit à toutes les libertés, même à celles qui de leur vrai nom se doivent appeler licences. Que si la religion et la morale protestent, par les voix les plus autorisées, on s'en va répétant : « Mais l'art a bien aussi ses droits, mais il faut s'amuser ! »

« M. l'abbé, je vous en prie, faites vos sermons les plus éloquentement que vous pourrez, enguirlandez vos conseils évangéliques dans une suite de périodes heureuses, et j'aimerais bien vous entendre ; mais, de grâce, laissez-moi lire mes feuilletons et assister aux représentations théâtrales. Vous n'y entendez rien, vous savez ! Sans doute, la vertu est belle, mais il faut qu'elle s'arrange pour ne pas étouffer l'art. L'art, c'est sacré ! »

Ce petit discours, que j'invente, qui de nous équivalamment ne l'a pas entendu à propos des soirées de Sarah Bernhardt ?

Même parmi ceux qui ont suivi la direction précise de nos évêques, combien n'étaient que résignés et non pas convaincus ?

C'est pour tous ceux-là, et pour d'autres encore, qu'il serait excellent de lire et de relire le superbe et substantiel discours que M. Etienne Lamy, le directeur du *Correspondant*, vient de prononcer, le 11 janvier 1906, à l'Académie française, où il prenait séance, succédant au sculpteur Eugène Guillaume.

« Quelle haute et superbe page, écrit Pierre Veuillot, le nouvel académicien nous a donnée sur la mission de l'art, trop souvent trahi par ceux qui se prétendent à son service ! Avec quelle force et quel rare bonheur d'expressions il a blâmé ceux qui en font un objet d'amusement, flétri ceux qui le déforment en instrument de corruption ! »

Et, en effet, son discours est vibrant comme un plaidoyer, — un plaidoyer qui plaide en somme les droits de la morale et du bon goût contre la licence et le cabotinage.

* * *

Succédant à l'artiste et au lettré que fut M. Eugène Guillaume, M. Etienne Lamy avait à faire son éloge. Ce ne lui fut qu'un prétexte d'ailleurs à des considérations plus hautes et de portée plus générale. Voici comment il marque la manière de l'artiste : « Représenter Napoléon fut un des désirs les plus chers à Eugène Guillaume. Nul ne s'en étonnera. S'il y a une joie de mystère créateur à prendre un peu de cette terre dont est fait l'homme, et, sous l'enveloppe du corps, à rendre présents l'intelligence, la volonté, l'invisible ; si le prodige devient plus admirable et l'attrait plus fort à mesure que, dans le modèle, l'esprit vivifie davantage la matière ; quelle joie, pour un grand artiste, d'étudier l'homme qui, dans la tête la plus souverainement belle, porta toutes les puissances de la pensée ! Guillaume se mit au travail, et, sans être jamais ni satisfait ni découragé, recommença sept fois. Des huit bustes, aucun ne res-

semble aux autres, tous ressemblent à Napoléon, à un instant de Napoléon. Toujours mécontent de n'avoir exprimé qu'une partie de ce qui était dans le héros, le sculpteur, pas plus dans la nouvelle que dans les anciennes tentatives, ne le retrouvait tout entier. Il s'arrêta enfin, non quand il fut las de reprendre son œuvre, mais quand il reconnut l'avoir accomplie en la divisant. Et ce ne fut pas son moindre hommage à Napoléon de comprendre qu'une seule image était impuissante à représenter tant d'extrémités dans un destin et tant d'hommes en un homme ».

* * *

Guillaume ne fut donc pas de ceux qui prétendent que l'artiste porte tout en lui-même et que ses caprices sont les seuls guides de son ciseau ou de son pinceau. Au contraire de beaucoup de jouisseurs qui s'accordent, en flattant les passions du sens abject — comme parle Lacordaire — des succès aussi faciles que pernicieux, il soutint dans ses statues comme dans ses livres que « le but de l'art n'est pas l'amusement ».

Sans doute l'art peut et même doit embellir les plaisirs de la vie, sans doute l'artiste peut et même doit parfois rendre hommage à la beauté de la matière ; mais l'idéal l'emporte infiniment sur la matière, mais le culte de la forme pour elle-même est trop souvent vain et affaiblissant. « Intéressez-vous à la forme, enseigne Guillaume à ses disciples, en vue de la portion d'esprit qu'elle peut contenir, et vous donnerez du prix aux moindres ouvrages que vous ferez ».

Hélas ! en sculpture et en peinture, combien aujourd'hui qui ne s'occupent guère de la *portion d'esprit* et ne modèlent que la *forme* pour ce qu'elle a de plus pernicieusement suggestif. Et dans les lettres donc, et dans la musique, que cherche-t-on sous prétexte d'art ? Des émotions malsaines, des harmonies qui bercent les voluptés que déroule le *libretto*, des intrigues et des péripéties qui font palpiter le sang plus vite et

fa
pi
pi
pi
oj
de
tij
l'i
Où
pa
foi
sa
ho
hu
sa
hoi
(
tou
not
sup
hier
aux
Non
son
men
mèn
voilà

ruinent les cœurs... et les sociétés. Est-ce là de l'art ? Non, et mille fois non.

Nous avons entendu notre délicat et si distingué artiste, M. Lagacé, nous le proclamer naguère à l'Université Laval, à Montréal. Nous avons retrouvé avec bonheur l'enseignement de notre jeune conférencier canadien sur les lèvres de l'un des maîtres de la pensée en France, le nouvel immortel, M. Etienne Lamy.

« Notre désir continu de bonheur, a-t-il proclamé sous la fameuse coupole du palais Mazarin, est sans cesse contredit par un devoir. Tout l'ordre humain a pour base le sacrifice, et plus une institution est nécessaire à tous, plus léonine est la part qu'elle prélève sur le bonheur de chacun. Guillaume opposait aux sectateurs de la liberté absolue cette dernière dépendance, de toutes la plus impérieuse, la plus indestructible. Il reconnaissait dans le devoir, surtout dans l'oubli et l'immolation de soi-même, la plus parfaite beauté de la vie. Où est la plus parfaite beauté de la vie est le modèle le plus parfait de l'art. Puisque les générosités du sacrifice sont à la fois dures à chaque homme et nécessaires à la société, l'art ne saurait rendre un plus grand service que les accroître en les honorant. Les vertus qui sont les assises obscures de l'ordre humain, les gloires qui en sont le faite éclatant, voilà les puissances inspiratrices du plus grand art. Plus est noble ce qu'il honore, plus il devient noble lui-même... »

Quelle doctrine consolante autant que raisonnable pour tous ceux qui ont souci de conserver à l'art sa dignité et sa noblesse ! Parce qu'une femme possède une belle voix et dit superbement, parce qu'un homme mime heureusement et tient bien son rôle, s'ensuit-il que les saletés qu'ils jettent en pâture aux habitués des théâtres de bas étage ne sont pas des saletés ? Non assurément, pas plus que les tableaux et les statues ne sont vraiment beaux ou belles du fait qu'ils ou qu'elles expriment parfaitement des êtres réels. En tout pays civilisé, et même chez les non-civilisés, il y a des choses qu'il faut cacher, voilà ! Et, pour retourner la maxime que Lamy trouve dans

Guillaume, « *Moins est noble ce que l'art honore, moins il devient noble lui-même !* »

* * *

J'aurais fini de démontrer mon point. Mais je ne résiste pas à la tentation de vous citer les dernières paroles du discours de réception de M. Etienne Lamy, au risque même de vous les servir un peu en hors-d'œuvre. Achevant d'expliquer que l'art véritable — à la manière de Guillaume — est le seul qui engendre une gloire durable, l'éminent académicien précisait ainsi comment Guillaume mourut à Rome, le printemps dernier : « Tandis que les étoiles filantes de la célébrité croyaient avoir fixé le caprice de Paris, de Rome il les regardait passer et s'éteindre. La capitale de l'antiquité où survit la beauté de la forme mortelle, la capitale du christianisme où se garde le dépôt des pensées immortelles, la patrie deux fois chère des deux cultes qu'il avait toujours unis environnait de leurs sérénités sa vieillesse. Là, il se préparait des continuateurs, les jeunes Français, ses élèves, notre espérance (1). Et comme la plus efficace des leçons est l'exemple, il le donna jusqu'à la fin. La mort s'approchait durant son dernier travail ; elle attendit qu'il l'eut terminé. C'était un bas-relief : *les Noces de Cana*. Il acheva sa vie en écrivant sur le marbre une page de l'Evangile. Heureux, au soir de longs jours, qui peut contempler ses œuvres sans rougir d'aucune, a fait de sa gloire une éducatrice utile pour tous, et entre dans le repos après avoir donné à sa foi la plus haute le suprême effort de son art ».

Et l'*Univers* ajoute que « des applaudissements prolongés, qui reprurent, pendant plus de cinq minutes, avec une vigueur nouvelle, chaque fois qu'ils semblaient vouloir s'apaiser, ont salué la péroration de cet admirable discours ».

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

(1) L'on sait que le sculpteur Eugène Guillaume est mort directeur de l'Académie de France à Rome (Villa Medici).

EN AUTRICHE

Autour de l'école

LA lutte autour de l'école se continue très âpre dans les états de l'empereur François-Joseph. Après l'évêque de Linz, c'est l'évêque de Trieste qui pousse le cri d'alarme dans une récente lettre pastorale adressée à ses diocésains.

Vous savez tous, leur dit-il, qu'à propos des prescriptions concernant les exercices religieux dans les écoles primaires, un certain nombre de membres du personnel enseignant s'est permis de convoquer des réunions auxquelles il a assisté, et que là on a rabaisé les actes les plus saints de notre religion, comme le sacrifice de la messe, par exemple, et en même temps manifesté le désir que l'école publique fut complètement affranchie du joug confessionnel.

Je n'ai pas de termes assez forts pour exprimer la douleur dont mon cœur de pasteur est pénétré à la vue de tels attentats. Mais comme, d'autre part, je sais que mon clergé partage mes sentiments à ce sujet, et que beaucoup parmi vous éprouvent un vif chagrin de ces faits regrettables, je me permets de donner une expression publique à cette douleur commune.

Au nom de la foi catholique, et je puis dire aussi au nom de tout chrétien, quel qu'il soit, je ploie que sous le couvert de la liberté de conscience on ait essayé de porter atteinte aux convictions chrétiennes, et d'anéantir dans la famille et dans l'âme de l'enfant ce qui seul est capable de soutenir aux heures de l'adversité : la conviction religieuse.

Cet attentat de maîtres incrédules contre la conscience chrétienne demande une expiation toute particulière dans cette ville de saint Just, notre patron, qui, tout jeune qu'il fût, donna héroïquement sa vie plutôt que de renier ses convictions religieuses.

Parce que les prescriptions des lois divines et ecclésiastiques, comme d'ailleurs celles de la loi civile, ne réclament pas seulement pour les enfants deux heures d'instruction religieuse par semaine, mais une solide éducation morale et religieuse, nous, de notre côté, nous demandons que les enfants ne soient confiés qu'aux seuls maîtres qui offrent des garanties sérieuses pour cette éducation.

Si les citoyens croyants veulent se montrer des hommes de caractère, ils doivent saisir toutes les occasions pour exercer ces revendications, notamment lors des élections.

D'autre part, les autorités scolaires doivent agir comme des gardiennes de la loi dans les examens et dans les attributions de postes. D'autant plus qu'ici il ne s'agit pas de la loi seule, mais de l'ordre social et de la paix intérieure dans les familles. Ce serait un asservissement de la conscience, si un enfant appartenant à une famille chrétienne devait nécessairement être livré aux mains de ceux qui veulent lui enlever la foi.

Celui qui est séparé de la foi est aussi séparé de l'amour du prochain et du respect de l'autorité. Mais avec cela, c'en est fait de l'amour de la patrie et de la paix entre les citoyens.

Voici les élections municipales qui approchent. C'est le cas de manifester tout haut notre indignation et de travailler de toutes nos forces pour doter notre ville de bons représentants.

Dans ces temps où tout chancelle, aidons aussi le gouvernement dans sa tâche, par la manifestation de nos convictions religieuses.

Vous tous, catholiques de Trieste et des environs, qui assistez régulièrement aux offices les dimanches et jours de fête, soyez encore plus zélés à l'avenir pour remplir vos devoirs religieux. Utilisez également la presse pour faire connaître vos intentions, et si vous le jugez à propos, signez de votre main vos protestations contre un tel attentat.

Il faut dire publiquement que nous ne souffrirons pas sans

mo
ser
pou
vité
la
proc
Vi
long
que
lique
la p
Orga
faites
chen
géné
et qu
convi
dans
malhe

D IV
née, en
quelles
offre, en
nement
Résolu
vraimen

mot dire qu'un homme qui, en entrant dans sa charge, a prêté serment de la remplir convenablement, use de sa situation pour faire disparaître le nom de Dieu dans sa sphère d'activité et ainsi augmenter le nombre de ces infortunés qui, avec la foi religieuse, ont rejeté la crainte de Dieu et l'amour du prochain.

Vous tous qui êtes catholiques, ne laissez pas s'écouler un long temps avant de retorquer, comme il convient, l'outrage que vous venez de subir. En union avec les associations catholiques et patriotiques qui existent déjà, formez une ligue pour la protection de vos convictions religieuses et patriotiques. Organisez-vous tous, catholiques, vous particulièrement qui faites partie des ouvriers croyants. Si les élections qui approchent vous mettent aussi au cœur le désir de travailler au bien général, affranchissez-vous de ce terrorisme qui vous paralyse et qui s'appelle le respect humain ; suivez l'impulsion de vos convictions. Alors, vous enverrez des hommes libres et croyants dans ces postes où il est délibéré pour votre bonheur ou votre malheur.

L. COLLIN.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE

Pour le mois de février 1908, approuvée et
bénie par Pie X

LES MÈRES CHRÉTIENNES

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les mères apportent dans l'accomplissement de leur devoir l'héroïsme des vertus chrétiennes.

Résolution apostolique : Prier pour les mères, afin qu'elles soient vraiment chrétiennes.

AUSTRALIE

L'Eglise catholique a fait des progrès merveilleux en Australie. En 1838, il n'y avait sur ce vaste continent qu'un seul prêtre catholique ; quant aux fidèles, leur nombre était insignifiant, si tant est qu'il y en eût. Aujourd'hui l'Australie compte plus d'un million de catholiques (1,011,550). Elle forme cinq provinces ecclésiastiques. Sa hiérarchie se compose de six archevêques (dont un cardinal) et de vingt et un évêques. Le clergé, tant régulier que séculier, compte mille trois cents prêtres ; plus de six cents Frères enseignent dans les écoles ; il y a cinq mille cinq cents religieuses. Les garçons reçoivent l'enseignement dans trente-trois collèges et les filles dans cent soixante-neuf pensionnats. Il y a, en outre, deux cent quinze externats supérieurs, mille quatre-vingt-sept écoles primaires et quatre-vingt-quatorze institutions charitables. Le nombre des élèves qui fréquentent l'école catholique s'élève à cent vingt-sept mille. Les évêques de cet immense continent, qui viennent de tenir leur troisième concile général, sont donc fondés à dire que le jour n'est pas éloigné où l'Australie constituera une des plus solides forteresses de l'Eglise catholique.

AUX PRIERES

Frère Irénée Maurice, né Déléglise, des Frères de l'Instruction Chrétienne, décédé à Laprairie.

Frère Euchariste de Jésus, né Dalphond, des Frères de l'Instruction chrétienne, décédé à Laprairie.

Sœur Marie de Fourvières, née Bernadette Larose, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.